



L'ABC de la discrimination

La discrimination n'est pas un phénomène nouveau. Nous avons dans le passé adopté des lois afin de faire face à certains problèmes de discrimination :

Problème	Motif de discrimination	Réaction
Plusieurs crimes haineux étaient commis envers les Juifs et les Noirs sans être punis.	Origine ethnique Couleur de la peau Religion	Le <i>Code Criminel</i> a créé des infractions pour les crimes commis pour des motifs haineux.
Les femmes n'avaient pas le droit de voter.	Genre	Les femmes obtiennent le droit de vote en 1940 au Québec.
Les Noirs et les Blancs n'avaient pas le droit de fréquenter les mêmes établissements, écoles, etc. On appelle cela de la ségrégation.	Couleur de la peau	Le Canada adopte en 1960 une première loi fédérale pour empêcher la ségrégation.
Les jeunes autochtones étaient envoyés dans des pensionnats et les frères et sœurs étaient souvent séparés.	Origine ethnique	Plusieurs Commissions d'enquête ont été tenues afin de révéler au grand jour les torts causés à ces derniers et faire connaître la réalité des peuples autochtones à l'ensemble des Canadiens. Diverses mesures sont toujours en développement pour tenter de réparer les torts causés.
Les personnes handicapées n'avaient pas accès à plusieurs lieux publics.	Handicap	La <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> prévoit que les lieux publics doivent être accessibles à tous.
Les femmes n'avaient pas le droit au même salaire, aux mêmes conditions et aux mêmes emplois que les hommes.	Genre	La <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> prévoit qu'un employeur doit accorder un traitement et un salaire égaux à tous ceux qui exercent un travail équivalent.
En Nouvelle-France, l'esclavage des peuples autochtones était très répandu.	Origine ethnique	La <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> prévoit le maintien des droits et libertés des autochtones et reconnaît leurs droits ancestraux.
Deux personnes de même sexe ne pouvaient pas se marier et adopter des enfants.	Orientation sexuelle	Le <i>Code civil du Québec</i> prévoit que deux personnes de même sexe ou de sexe différent peuvent avoir recours à l'union civile et à l'adoption.



DIRECTEUR
DES POURSUITES
CRIMINELLES ET PÉNALES

